

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2024

Membres présents : BROUSSARD Olivier - GUERIN Alain - MOUNIER Marie-Laure - PRIEUR DREVON Marie-Hélène - ABRIAL Evelyne - PACALON Didier - NURY Marcel - ROCHETTE Romuald - VEY Christophe

Membre excusé : CROUZET Éric

Mme Evelyne ABRIAL a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 juin 2024 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2024/22 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

DCM 2024/23 : CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

DM 02 – BUDGET ASSAINISSEMENT : REGULARISATION BUDGETAIRE

DCM 2024/22 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité de démarrer le projet de réfection d'une partie des voies communales n°1 et 12. La consultation a donné lieu à la réception de sept offres qui ont fait l'objet d'une analyse technique et financière, à la suite de laquelle la commission des marchés s'est réunie le 30 août 2024 et a retenu le classement proposé lors de l'analyse.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre formulée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST Ets Loire Auvergne, pour un montant de 86 089.20 € HT (103 307.04 € TTC) et sur une note de 94/100, selon la décomposition suivante :

- Note prix : 70 / 70
- Note technique : 24 / 30

Plan de financement

Montant des travaux HT : 86 089.20 €

Subvention de la Préfecture au titre de la DETR 2023 : 21 540.00 €

Subvention du Département au titre du CAP43 : 26 000.00 €

Remboursement de la commune de Tence : 16 359.60 €

Reste à charge pour la Commune (25.77 %) : 22 189.60 € HT, soit 26 627.52 € TTC

DCM 2024/23 : CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Monsieur le Maire, Olivier Broussard, étant intéressé par l'affaire se retire de la salle du Conseil et c'est M. Alain Guérin, 1^{er} adjoint au maire, qui en prend la présidence.

M. Alain Guérin explique la demande de M. Olivier Broussard qui souhaiterait créer une servitude sur le tréfonds et sur le sol pour les parcelles communales A180 et A181. La demande de M. Broussard est motivée par le fait que des personnes entrent sur sa propriété via la parcelle A2300, il souhaiterait donc condamner cet accès, ce qui entraînerait l'enclave de la parcelle A2301, attenante à la A2300. L'accès à ladite parcelle pourrait alors se faire par cette servitude de passage à constituer sur les parcelles communales cadastrées A180 et A181 le long de la limite de propriété de M. Olivier Broussard au droit des parcelles A1813 - A 1814 et A179.

Cette servitude à constituer mesurerait une longueur de 33 m. sur une largeur de 5 m. et serait établie par acte notarié dont les frais seraient à la charge de M. Olivier Broussard.

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur Alain Guérin, 1^{er} adjoint, à signer l'acte notarié contenant constitution de servitude de passage.

DM 02 – BUDGET ASSAINISSEMENT : REGULARISATION BUDGETAIRE

Afin de passer les écritures d'amortissement du budget assainissement, le conseil municipal vote une ouverture de crédits de 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière :

- La réfection de la chapelle du cimetière est achevée. Elle est désignée comme le terrain commun et accueille l'ossuaire suite à la reprise des sépultures abandonnées. L'aménagement d'un emplacement à l'entrée du cimetière où disposer les poubelles est proposé.
- Une réflexion est lancée pour réviser le règlement intérieur qui date de la création du cimetière en 1896 ; et pour définir la dimension et les tarifs des terrains de concession qui seront proposés à la vente.

Liste électorale : la commission de contrôle de la liste électorale doit se réunir pour réviser la liste électorale

Bilan des locations de janvier à août 2024 :

